

# APPEL À PROJETS

## Médiation culturelle par l'art participatif

L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT, Section de la Culture  
et le CENTRE D'EXPOSITION LETHBRIDGE

### 1. CONTEXTE

#### 1.1. L'arrondissement de Saint-Laurent

Étant un arrondissement de 103 000 habitants, en constante croissance et dont 54 % de la population est issue de l'immigration, Saint-Laurent mise sur la culture pour favoriser une meilleure cohésion sociale. Les événements culturels, les spectacles et les expositions sont d'autant d'occasions pour les diverses communautés de se rencontrer et de partager.

Le présent appel à projet s'inscrit dans le Plan local de développement culturel (2018-2021) de l'arrondissement de Saint-Laurent. Ce plan propose différentes stratégies permettant d'augmenter l'intérêt envers l'art et rendre l'offre culturelle accessible à l'ensemble de la population. En proposant ce projet de médiation culturelle dont la finalité sera diffusée dans le Quartier culturel, il se développe de nouveaux espaces de rencontre entre les citoyen·ne·s et les artistes qui permettent d'enrichir l'expérience culturelle de chacun·e.

#### 1.2. Centre d'exposition Lethbridge

Le Centre d'exposition Lethbridge est situé au cœur de la Bibliothèque du Boisé dans l'arrondissement Saint-Laurent à Montréal. Il a pour mission d'offrir un accès privilégié aux œuvres d'artistes professionnels de la relève, en mi-carrière et consacrés, d'ici et d'ailleurs, afin de contribuer au développement des connaissances culturelles d'un public

vaste et diversifié, et de démocratiser les arts en proposant des activités de sensibilisation.

L'équipe du Centre d'exposition coordonne le présent projet de médiation culturelle de concert avec l'arrondissement de Saint-Laurent. Dans ce cadre, le Centre d'exposition facilitera la réalisation du projet et les échanges entre les différentes parties prenantes (arrondissement, participant.e.s et artiste). Il assurera également l'administration, la promotion et aidera à la réalisation du projet.

## 2. PROJET

### 2.1. Nature du projet

Le présent projet vise l'implication des citoyen·ne·s de l'arrondissement de Saint-Laurent dans la réalisation d'une œuvre d'art participative et collective. Ceci, dans le but de développer leur sentiment d'appartenance envers leur quartier culturel et de se familiariser avec la démarche d'un·e artiste professionnel·le.

Plusieurs ateliers (en personne ou en virtuel) seront donnés par l'artiste pour transmettre ses connaissances, son approche ainsi que sa démarche. À l'occasion de ces ateliers, l'artiste devra impliquer activement les citoyen·ne·s dans le processus de création d'une œuvre.

À terme, il est attendu que cette collaboration mène à la diffusion d'une installation ou d'une manifestation artistique reflétant le travail accompli par l'ensemble des participant·e·s avec l'artiste. Cette réalisation finale sera exposée au parc Gohier ou au parc Grou pour une durée de 4 semaines entre août et septembre 2021.

### 2.2. Partenaires

Ce projet sera réalisé en partenariat avec un ou plusieurs organismes communautaires de l'arrondissement de Saint-Laurent. Ces partenaires assureront le recrutement et l'accompagnement des participant.e.s. Selon le projet proposé par l'artiste sélectionné.e, les différents organismes du territoire, en fonction de leur clientèle, confirmeront leur implication à la mise en œuvre du projet.

## 2.3. Géographie

Le projet vise l'implication citoyenne à l'échelle de l'arrondissement entier. Néanmoins, la présentation publique du projet, sous sa forme finale d'œuvre, est prévue dans le quartier culturel de Saint-Laurent, lequel coïncide avec le Vieux-Saint-Laurent.

Cœur historique de l'arrondissement, le Vieux-Saint-Laurent représente l'un des plus anciens sites de peuplement de l'île. On y retrouve d'ailleurs un patrimoine architectural et culturel d'une qualité exceptionnelle et plusieurs bâtiments anciens chargés d'histoires. Riche de trois parcs verdoyants et d'une canopée importante composée d'arbres matures, c'est un secteur où il fait résolument bon vivre. Le quartier comprend l'artère commerciale principale de l'arrondissement, abrite deux importantes maisons d'enseignement et de nombreux attraits culturels, ce qui en fait un pôle de première importance.

L'œuvre sera présentée au parc Gohier ou au parc Grou. Le premier est un espace de 22 700 mètres carrés situé au 730 rue Buchanan. Il comprend des jeux d'eau, un terrain de pétanque, une aire d'exercice canin ainsi que plusieurs terrains sportifs. Ce lieu attire des personnes de tous âges et est un endroit privilégié par les citoyen.nes du quartier pour profiter de l'été. Le second est situé à proximité de la station de métro Du Collègue, laquelle sera particulièrement achalandée durant l'été en raison de la fermeture prévue de la station Côte-Vertu.

## 2.4. Thématique

Nous invitons les artistes et les participant.e.s à s'inspirer du thème de la « futurité » pour ce projet. Le concept désigne une façon de penser et d'agir qui n'est pas justifiée par le passé, mais plutôt par les conséquences que nous croyons que nos actions auront dans le futur. Cette projection permet donc de trouver la motivation nécessaire pour agir maintenant. Pour Richard Commons, théoricien de la futurité, le terme désigne :

« les espoirs et les craintes, les attentes et les précautions, la prévoyance et l'impatience, inscrites dans le futur qui déterminent ce qui sera fait dans le présent. (...) La futurité n'est donc pas le futur, ce qui arrivera, mais ce que l'acteur appréhende comme ce qui arriverait si ses attentes sur le monde n'étaient pas infirmées<sup>1</sup>.»

Dans le cadre de l'avenir d'un quartier, la futurité est bien entendu collective. Elle dépend étroitement des désirs qui animent les citoyen.ne.s, ainsi que du courage et de l'imagination de tout un chacun pour leur donner forme. À ce titre, nous croyons que le

---

<sup>1</sup> Jodin, M. (2014). *L'institutionnalisme et de concept de futurité*. En ligne <https://jeanneemard.wordpress.com/2014/03/03/linstitutionnalisme-et-le-concept-de-future/>

contexte de la pandémie représente un moment charnière pour réinventer les idées, les institutions et les promesses du monde dans lequel nous vivons. Nous nous demandons, par exemple, comment la futurité et la résilience peuvent se conjuguer dans l'incertitude relative à la durée et l'intensité des crises actuelles. Comment faire communauté outre l'isolement, la distanciation sociale et la connectivité? De quels réseaux de soutien, de quels mouvements et de quels voisinages avons-nous besoin pour vivre ensemble? Quel est l'espace public de demain? Qu'est-ce qu'un arrondissement dense, juste et accueillant? À quoi ressemblent ses rêves, ses deuils, ses détours, son ciel ou ses terres, ses peurs et ses vœux?

## 3. MODALITÉS

### 3.1 COVID-19

Le projet présenté devra respecter les mesures sanitaires en vigueur. Il faudra donc élaborer un projet qui, tout en étant participatif, pourra répondre à l'ensemble des exigences de l'Institut national de santé publique du Québec.

### 3.2 Contenu sensible

Tout projet proposant un contenu de nature offensante, sexuelle ou discriminatoire sera automatiquement refusé.

### 3.3 Participation citoyenne

Dans le cadre de ce projet, l'emphase doit être mise sur l'aspect participatif. L'artiste devra organiser un minimum de quatre (4) ateliers de médiation avec les participant·e·s pour créer une œuvre collaborative et une (1) présentation aux citoyen·ne·s une fois le projet installé.

Une attention particulière sera accordée aux projets qui intègrent la participation d'une ou de plusieurs communautés. À ce titre, l'artiste devra faire mention de la population avec laquelle il ou elle aimerait collaborer dans son dossier de candidature.

Les projets qui favorisent l'inclusion et la représentativité de la diversité – particulièrement des peuples autochtones, des groupes racisés, personnes en situation de handicap ou issues de la diversité ethnoculturelle –, les liens intergénérationnels et interculturels seront encouragés.

### 3.4 Sécurité

L'œuvre devra être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les lieux publics. Le traitement des matériaux ne doit pas présenter de surfaces rugueuses, d'arêtes coupantes ou de fini présentant des risques de blessures à moins qu'ils ne soient hors d'atteinte.

De par son emplacement extérieur, l'œuvre demeure sujette au vandalisme. L'intégration de composantes de grande valeur est de ce fait déconseillée.

### 3.5 Matériaux

Puisque l'œuvre sera installée à l'extérieur pour une durée de 4 semaines, elle devra pouvoir résister aux intempéries. Les matériaux utilisés devront être ignifuges et imperméables. Dans le cas d'utilisation de bois, il devra être traité. L'entretien nécessaire devra être minimal et assuré par l'artiste, le cas échéant.

L'utilisation de support numérique (soit cinétique, électronique, holographique, lumineuse, vidéo ou sonore) est impossible dans le cadre de ce projet.

### 3.6 Site

Au choix de l'artiste, l'oeuvre d'art participatif sera exposée dans l'un des parcs suivants:

- Parc Gohier, situé au 730 Rue Buchanan, Montréal (Québec) H4L 2V1
- Parc Grou, situé au 1426 Rue Théberge, Montréal (Québec)

Notez que les contraintes suivantes devront être respectées :

- Aucune installation ne devra être permanente;
- Au démontage, le site devra être remis dans l'état où il se trouvait avant l'exposition;
- Aucune activité ne devra avoir lieu en dehors des heures d'ouverture du parc qui sont de 7h à 23h;
- Tout ancrage au sol exigeant une excavation, tout accrochage sur le mobilier urbain ou la végétation doit préalablement être autorisé;
- Aucune modification au mobilier urbain, tel que les bancs, les modules pour enfants ne sera acceptée (la fontaine d'eau au parc Grou pourra faire l'objet d'une autorisation spéciale);
- La peinture éphémère au sol devra être préalablement autorisée, en autant qu'elle soit respectueuse de l'environnement.

En amont du jury de sélection, un comité technique analysera la faisabilité et les contraintes techniques de chacune des propositions.

### 3.8 Langues

Les dossiers de candidatures devront être soumis en français. Les activités de médiation devront aussi se dérouler en français. L'artiste pourra, selon les besoins du public ou des participant·e·s, traduire certaines de ses explications dans une autre langue.

Conformément à la Charte québécoise de la langue française, l'ensemble de la promotion, de la signalétique et des documents de médiation entourant le projet seront en français uniquement.

## 4. CALENDRIER

Début de la période d'inscription au concours	Semaine du 12 avril 2021
Date limite du dépôt des candidatures	Le 16 mai 2021 à 23h59
Rencontre du jury pour le choix du finaliste	Mai 2021
Annonce du projet retenu	Mai 2021
Début du projet	Juin 2021
Fin de la production collective	Juillet 2021
Installation de l'oeuvre	août 2021
Présentation publique	Entre août et septembre 2021

## 5. CONDITIONS OFFERTES

### 5.1 Budget

La concrétisation du projet devra être menée à bien avec un budget total de 9 500\$, taxes en sus. Ce montant inclut notamment les sommes suivantes :

- 1 801\$ alloués aux redevances à l'artiste (norme CARFAC);
- 2 244\$ alloués aux honoraires à l'artiste pour les ateliers de médiation avec les participant·e·s (norme CARFAC);
- 3 000\$ alloués aux dépenses nécessaires à la réalisation de l'oeuvre;
- 500\$ alloués à la souscription à une assurance responsabilité civile.

L'artiste devra présenter un budget prévisionnel des dépenses nécessaires à la réalisation de l'œuvre (<https://bit.ly/3mHJLYx>). Avec les 3 000\$ disponibles, l'artiste devra, entre autres, prévoir l'achat de matériaux, le transport, la location d'équipement (si applicable) ainsi que du matériel de médiation.

## 5.2 Accompagnement

L'équipe du Centre d'exposition Lethbridge s'engage à accompagner l'artiste dans la réalisation de son projet. Ce soutien peut se traduire en aide au transport ou à l'entreposage, en conseils, en requête auprès de l'arrondissement ou en relais d'information. Le centre d'exposition assure la promotion et veille à la documentation du projet.

# 6. DOSSIER DE CANDIDATURE

## 6.1 Contenu

Le dossier de candidature devra contenir les documents suivants:

- Une page titre incluant vos coordonnées personnelles (titre provisoire du projet, nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et courriel);
- Un texte de démarche artistique (250 mots);
- Un texte de description du projet (500 mots);
- La grille budgétaire dûment complétée (<https://bit.ly/3mHJLYx>);
- Un curriculum vitae;
- Un dossier visuel des œuvres précédemment réalisées (10 documents, images ou fichiers audio-visuels d'une durée maximale de 5 minutes);
- Une liste descriptive des œuvres du dossier visuel.

## 6.2 Format

Les éléments décrits au point 6.1 doivent être rassemblés dans un seul document PDF. Celui-ci doit être transmis par courriel ou par le biais de la plateforme WeTransfer avec les fichiers vidéos le cas échéant.

## 6.3 Soumission

Les candidat·e·s doivent retourner leur dossier d'application au plus tard le **16 mai 2021 à 23h59**. Un courriel sera envoyé afin de confirmer la réception de la candidature. Tout document reçu après cette date ne sera pas pris en considération.

Les documents doivent être envoyés à **Ophélie Clermont**, coordonnatrice de programmation et de logistique au Centre d'exposition Lethbridge.

Courriel : [ophelie.clermont.ext@montreal.ca](mailto:ophelie.clermont.ext@montreal.ca)

Téléphone : 514 855-6130 poste 4442

# 7. ADMISSIBILITÉ DES CANDIDAT·E·S

## 7.1 Admissibilité

L'appel de projet est réservé aux artistes professionnel·le·s. On entend par artiste professionnel·le : un·e créateur·trice ayant acquis sa formation de base par lui-même ou elle-même ou grâce à un enseignement, ou les deux; qui crée des œuvres pour son propre compte; qui possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline; et qui signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel, tel que le précise la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature*, et sur leurs contrats de diffuseurs.

Le contexte professionnel désigne des lieux et des organismes principalement voués à la diffusion de l'art. Il peut s'agir de centres d'artistes, de centres d'exposition, de galeries d'art, de musées ou d'autres lieux ou organismes de diffusion reconnus. La participation à des événements dont la sélection des participant.es est faite par des professionnel.les des arts visuels. Le contexte professionnel exclut le milieu scolaire, c'est-à-dire qu'un·e étudiant·e au cégep ou au premier cycle universitaire ne peut être candidat·e au présent concours.

Le terme « artiste » peut désigner un individu seul, un regroupement, une personne morale ou un collectif. S'il s'agit d'un collectif, un membre doit être désigné comme chargé de projet. Dans le cas d'un collectif, les redevances prévues seront divisées également entre les différentes personnes impliquées.



## 7.2 Représentativité

Dans le souci de favoriser les communautés sous-représentées dans le milieu des arts, les personnes issues des communautés marginalisées ou minoritaires – notamment les personnes autochtones, racisées, en situation de handicap ou issues de la diversité ethnoculturelle ou sexuelle – sont fortement encouragées à déposer leur dossier de candidature.

# 8. PROCESSUS DE SÉLECTION

## 8.1 Comité de sélection

Un jury de cinq membres sera formé pour la sélection d'un projet parmi les dossiers déposés.

- Une personne représentant le Centre d'exposition Lethbridge
- Une personne représentant l'arrondissement de Saint-Laurent
- Une personne représentant un organisme communautaire de l'arrondissement
- Une personne représentant le Bureau d'art Public
- Une artiste professionnel·le

## 8.1 Critères de sélection

Les critères suivants seront pris en compte lors de l'évaluation des dossiers:

- Richesse et intérêt de la dimension participative du projet;
- Originalité du projet proposé;
- Adéquation du projet avec le thème proposé;
- Créativité et originalité de la démarche artistique;
- Pertinence de l'expérience en médiation culturelle ou avec les communautés culturelles ciblées par le ou la candidat·e;
- Faisabilité et respect des contraintes du projet proposé;
- Qualité de la présentation du dossier;
- Inclusion et représentativité de la diversité.

## 9. RENSEIGNEMENTS

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à **Ophélie Clermont** ([ophelie.clermont.ext@montreal.ca](mailto:ophelie.clermont.ext@montreal.ca)), coordonnatrice de programmation et de logistique au Centre d'exposition Lethbridge.